

15 oct 2021 -12:11

Appartient à Conseil des ministres du 15 octobre 2021

Covid-19: prolongation de la prime temporaire aux bénéficiaires de certaines allocations

Sur proposition de la ministre des Pensions et de l'Intégration sociale en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi prolongeant la période pendant laquelle une prime temporaire est octroyée aux bénéficiaires de certaines allocations d'assistance sociale, dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

L'avant-projet de loi vise à prolonger la période pendant laquelle la prime temporaire peut être octroyée aux bénéficiaires de certaines allocations d'assistance sociale. Une prime mensuelle de 25 euros sera ainsi accordée d'octobre jusqu'en décembre 2021 inclus.

La prime temporaire était prévue pour remédier aux conséquences négatives et coûts supplémentaires causés par la pandémie du Covid-19 pour des catégories fragilisées et a été initialement octroyée de juillet 2020 à décembre 2020. Toutefois, il est apparu que ces catégories fragilisées ont par après encore eu besoin d'un soutien supplémentaire compte tenu de la résurgence de l'épidémie et des mesures plus strictes prises par les autorités publiques. C'est pourquoi l'octroi de la prime a déjà été prolongé trois fois, en dernier lieu jusqu'en septembre 2021 inclus. Le 24 septembre 2021, le gouvernement a décidé, compte tenu de la situation économique, l'inflation, la situation sanitaire et à la lumière de l'augmentation des allocations sociales planifiée au 1er janvier 2022 de prolonger à nouveau la période d'octroi de cette mesure aux personnes les plus vulnérables, cette fois jusqu'en décembre 2021 inclus. Les personnes concernées toucheront durant cette période une prime de 25 euros.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale,
chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et
de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be